

20 MAI 2025

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PERCÉ**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 20 mai 2025 dans la salle de l'hôtel de ville à laquelle sont mesdames les conseillères Allyson Cahill-Vibert, Shanna Roussy, Gaétane Hautcoeur et Doris Réhel et messieurs les conseillers Yannick Cloutier, Jonathan Côté et Stéphane Mercier sous la présidence du maire, monsieur Daniel Leboeuf.

Est absent le conseiller Michel Rail.

Est également présent monsieur Claude Panneton, directeur général par intérim et greffier par intérim.

Monsieur le maire annonce l'ouverture de la séance à 19 h 00.

La présente séance, tel qu'il appert de l'avis de convocation, a pour but la prise en considération les sujets suivants :

1. Poste de coordonnatrice aux événements, aux loisirs, à la culture et aux activités communautaires.
2. Fin de l'entente de la firme APUR
3. Mandat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) Banque de services professionnelles en aménagement du territoire.
4. Autorisation de signature de l'accord de subvention dans le cadre du Programme Le Canada en Fête.

RÉSOLUTION NO. 149-2025

POSTE DE COORDONNATRICE AUX ÉVÉNEMENTS, AUX LOISIRS, À LA CULTURE ET AUX ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

CONSIDÉRANT QUE le poste de coordonnatrice aux événements, aux loisirs, à la culture et aux activités communautaires est vacant;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jonathan Côté et résolu unanimement de procéder à l'embauche de Madame Audrey Piquette au poste de coordonnatrice aux événements, aux loisirs, à la culture et aux activités communautaires et d'autoriser le maire et le directeur général par intérim à signer le contrat de travail.

RÉSOLUTION NO. 150-2025

FIN DE L'ENTENTE AVEC LA FIRME APUR

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 136-2024, laquelle octroyait un mandat de prestation de services en émission de permis et assistance professionnelle en urbanisme à la firme APUR, et ce, selon les termes de l'offre de service du 24 avril 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut mettre fin à ce mandat à tout moment conditionnellement à un préavis d'au moins de trente (30) jours;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jonathan Côté et résolu unanimement de mettre fin au mandat de prestation de services en émission de permis et assistance professionnelle en urbanisme à la firme APUR en date de ce jour, et que le délai de trente (30) jours se termine le 19 juin 2025.

Le conseil municipal de la Ville de Percé remercie la firme APUR pour les services rendus.

RÉSOLUTION NO. 151-2025

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) – BANQUE DE SERVICES PROFESSIONNELLES EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT que la Ville de Percé est membre de l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

CONSIDÉRANT que la Ville désire mandater l'Union des municipalités du Québec (UMQ) relativement à une banque de services professionnels en aménagement du territoire et ce, selon l'offre de service en date du 20 mai 2025 relativement à une banque de services professionnelles en aménagement du territoire.

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Stéphane Mercier et résolu unanimement :

DE MANDATER l'Union des municipalités du Québec (UMQ) relativement à une banque de services professionnels en aménagement du territoire et ce, selon l'offre de service en date du 20 mai 2025 relativement à une banque de services professionnels en aménagement du territoire.

La présente résolution ne peut en aucun temps être considérée comme une renonciation au droit au secret professionnel

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-610-00-419.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Caroline Dégarie, trésorière

RÉSOLUTION NO. 152-2025

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACCORD DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME LE CANADA EN FÊTE

CONSIDÉRANT l'accord de subvention dans le cadre du programme le Canada en fête;

CONSIDÉRANT que le projet d'accord de subvention de la Ville de Percé est conforme aux prescriptions du décret d'exclusion 622-2025 adopté le 07 mai 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Doris Réhel et résolu unanimement :

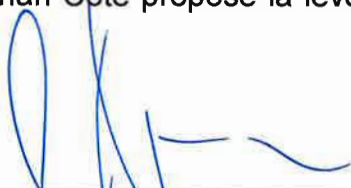
D'AUTORISER le directeur général par intérim à signer l'accord de subvention avec Patrimoine canadien pour la réalisation de la célébration de la Saint-Jean-Baptiste et de la fête du Canada 2025.

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, monsieur le maire annonce l'ouverture de la période de questions.

ADVENANT 19 H 09, monsieur le conseiller Jonathan Côté propose la levée de la présente séance.

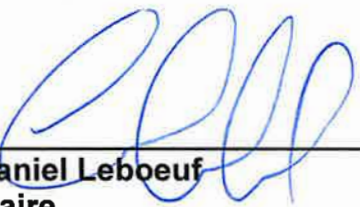


Daniel Leboeuf
Maire



Claude Panneton
Greffier par intérim

En signant ce procès-verbal, je reconnais que je signe toutes et chacune des résolutions qu'il contient.



Daniel Leboeuf
Maire